

Médecins-assistant-e-s

Concept de formation 2021-2022 CEPUSPP enfant – adolescent

Responsables :

Dre Véronique Dolivo (jusqu'au 28.02.2022)
Prof. Marco Armando (dès le 01.03.2022)
Prof. Kerstin von Plessen

Comité de pilotage :

Prof. Marco Armando, CEPUSPP enfant et adolescent
Dre Véronique Dolivo, CEPUSPP enfant et adolescent
Dre Hélène Faignot, CNP Neuchâtel
Dr Boris Guignet, SPPEA, Valais
Dr Laurent Holzer, RFSM Fribourg
Dre Carole Kapp, SUPEA, DP-CHUV
Dre Mathilde Morisod-Harari, SUPEA, DP-CHUV
Dre Annina Renk, UPD Berne-Bienne
Dr Alejandro Rojas-Urrego, Fondation de Nant, SPPEA Est vaudois
Dre Olga Sidiropoulou, SUPEA, DP-CHUV
Dre Eva Villard, SUPEA, DP-CHUV
Prof. Kerstin von Plessen, SUPEA, DP-CHUV

Comité d'organisation :

Dre Maria Belen Ambrosio, SUPEA, DP-CHUV
Dre Véronique Dolivo, CEPUSPP enfant et adolescent
Dr Boris Guignet, SPPEA, Valais
Dr Laurent Holzer, RFSM Fribourg
Dr Alejandro Rojas-Urrego, Fondation de Nant, SPPEA Est vaudois
Prof. Kerstin von Plessen, SUPEA, DP-CHUV
Le-a représentant-e des participant-e-s au CEPUSPP Général

Contacts :

Responsables : Dre Véronique Dolivo - veronique.dolivo@chuv.ch
Prof. Marco Armando – marco.armando@chuv.ch

Secrétariat : Mme Céline Rodriguez - supea.formation@chuv.ch

Programmes et informations : www.cepusspp-enfant-ado.ch

1. Le CEPUSPP enfant-adolescent

Le Centre d'Enseignement Post-Universitaire pour la Spécialisation en Psychiatrie et Psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent (CEPUSPP enfant et adolescent) est un réseau régional d'établissements de formation au sens du programme de formation post-graduée du 20 décembre 2018 (chiffre 5.2) établi par l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM). Il regroupe les établissements de formation post-graduée des cantons de Berne (partie francophone), Fribourg, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud.

Le CEPUSPP est reconnu par l'ISFM pour organiser et assurer la formation théorique des médecins visant le titre de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent.

2. Exigences FMH pour la formation post-graduée

Selon les directives du programme de formation post-graduée (chiffre 3.3 Exigences quantitatives), la formation post-graduée théorique comporte au minimum 500 crédits (1 crédit = 45 à 60 minutes).

Ces 500 crédits sont à répartir entre psychiatrie et psychothérapie, le nombre minimum recommandé étant de 250 crédits pour la psychiatrie et 250 crédits pour la psychothérapie. Les crédits de la psychiatrie et de la psychothérapie ne sont pas saisis séparément.

Tableau: Aperçu des exigences quantitatives. Détails cf. chiffres 3.3.1 à 3.3.3.

	Nombre minimum obligatoire	Nombre minimum recommandé
Formation postgraduée théorique selon le ch. 3.3.1	500*	
Formation postgraduée théorique en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents <i>Les 500 crédits doivent contenir:</i> Théorie en psychiatrie d'enfants et d'adolescents Théorie en psychothérapie d'enfants et d'adolescents	500*	250 crédits 250 crédits
Formation postgraduée pratique en psychiatrie d'enfants et d'adolescents selon le ch. 3.3.2		
Entretiens concernant des patients ou supervision en psychiatrie d'enfants et d'adolescents avec un collaborateur-cadre		200 crédits
Formation postgraduée pratique en psychothérapie d'enfants et d'adolescents selon le ch. 3.3.2	300*	
Expérience personnelle <i>Les 100 crédits doivent contenir:</i> Expérience personnelle individuelle	100*	50 crédits*
Supervisions de psychothérapies <i>Les 150 crédits doivent contenir:</i> Supervisions individuelles	150*	50 crédits*
Expérience personnelle supplémentaire / Supervisions		
Patients examinés, diagnostiqués et traités dans le secteur ambulatoire et hospitalier selon le ch. 3.3.3	90	
Patients traités dans le secteur ambulatoire (au moins 40 par année)		80 patients
Patients traités en milieu hospitalier (au moins 10 par année)		10 patients
Psychothérapies effectuées dans la méthode choisie selon le programme de formation postgraduée (ch. 3.3.3)		
Psychothérapies effectuées personnellement		500 crédits*
Psychothérapies effectuées sous supervision dans la méthode choisie (nombre de patients)	12*	
Rapports et expertises selon le ch. 3.3.3		
Expertises de droit civil, pénal et des assurances		2
Rapports détaillés pour les caisses-maladie, les assurances, les tribunaux et les autorités		10

* Exigences pour la psychothérapie selon l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)

In : ISFM : Programme de formation post-graduée, spécialiste en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents

Le titre de spécialiste FMH, aussi bien en psychiatrie d'adultes qu'en pédopsychiatrie, a pour particularité de se doubler d'une formation complète de psychothérapeute. La formation post-graduée à la psychothérapie comprend, outre les 250 crédits de formation théorique, 300 crédits de formation pratique, dont au moins 100 crédits d'expérience personnelle et 150 crédits de supervision de psychothérapie.

3. Parcours de formation CEPUSPP enfant-adolescent

3.1 Cours Introduction

Chaque année, les médecins assistant-e-s débutant en pédopsychiatrie bénéficient de 6 journées de cours. 5 journées ayant lieu au SUPEA à Lausanne et 1 journée au CNP à Neuchâtel. Cette formation obligatoire comprend 48 crédits. S'y ajoute la journée annuelle du CEPUSPP (5 crédits), organisée à tour de rôle par un des services partenaires.

3.2 Cours général

Le cours général a pour but de dispenser aux médecins assistant-e-s la formation théorique, basée sur les directives FMH. Il comprend **200** heures, réparties sur 2 ans. Les cours ont lieu au SUPEA à Lausanne, 1 jeudi sur 3, de janvier à octobre, sauf durant les vacances scolaires vaudoises. Le/la médecin peut intégrer les cours à tout moment du cycle et, en cas d'absence prolongée, rattraper les cours manqués lors du cycle suivant.

Les cours sont donnés par les médecins chef-fe-s et médecins cadres des institutions partenaires, ainsi que, pour certains thèmes spécifiques, par des médecins d'une autre spécialité, ainsi que d'autres professionnels.

3.3 Formation à la psychothérapie

La formation à la psychothérapie débute après la validation du cours général et dure 2 ans. Les médecins participent à des cursus de formation qui s'adressent également aux psychologues et, selon les modèles, à d'autres professionnels de la santé. Chaque formation est organisée par un comité ad hoc, selon des modalités qui lui sont propres. Les programmes et informations pratiques se trouvent sur le site www.cepusspp-enfant-ado.ch, rubrique « Cours ».

Modèle psychanalytique :

Responsables : Dre Véronique Dolivo (Veronique.Dolivo@chuv.ch) jusqu'au 28.02.2022

Dr Alejandro Rojas-Urrego (alejandro.rojasurrego@nant.ch) dès le 01.03.2022

La formation est commune à la formation de base des psychologues débutant le MAS Psychothérapie psychanalytique, cursus enfant-adolescent. Certains modules théoriques de la deuxième année sont donnés en collaboration avec le CEPUSPP Adultes 5ème années.

Objectifs :

- Acquérir des connaissances théoriques et cliniques dans le domaine de la psychothérapie analytique de l'enfant et de l'adolescent
- Se forger un mode d'écoute psychanalytique de la problématique des patients
- Partager en groupe la compréhension du matériel clinique et les questions relatives à la conduite des cures psychothérapeutiques
- Elargir ses connaissances théoriques concernant la psychopathologie et les différents types de traitements relevant d'une approche analytique chez l'enfant et l'adolescent

L'enseignement se fait au moyen de cours théoriques, de séminaires de lecture, de séminaires cliniques et de supervisions. Une introduction à l'approche groupale est également proposée.

Modèle thérapie comportementale et cognitive enfant adolescent (TCCea) :

Contact : Mme Christelle Guinand (christelle.guinand@unil.ch)

L'approfondissement dans l'axe TCC pour les pédopsychiatres est possible au travers de l'inscription aux deux premières années du MAS en psychothérapie comportementale et cognitive pour les enfants et adolescents de l'Université de Lausanne. Il s'agit d'une inscription modulaire sur 2 ans à la formation post-grade en méthodes d'intervention cognitivo-comportementale orientation enfant-adolescent. Cette formation est organisée tous les deux ans. La prochaine édition devrait avoir lieu dès novembre 2021.

Objectifs :

L'objectif général de ce module de 2 ans est d'acquérir les connaissances et les méthodes de base spécifiques d'intervention en TCC dans une large variété de contextes cliniques, auprès des enfants et adolescents.

Il est possible de réaliser la totalité du MAS en TCC (sur 5 ans) en lieu et place de la formation en méthodes d'intervention cognitivo-comportementale orientation enfant-adolescent (sur 2 ans) afin d'effectuer une formation complète en TCC. Une autre option est d'effectuer par la suite une passerelle vers le MAS en psychothérapie comportementale et cognitive orientation enfant-adolescent. Pour de plus amples informations sur le MAS en TCC : <https://www.formation-continue-unil-epfl.ch/formation/tcc-mas/>

A l'issue des 2 années de formation en méthodes d'intervention cognitivo-comportementale orientation enfant-adolescent, il est également possible de s'inscrire à des cours blocs (ateliers de 1, 2 ou 3 jours en fonction des thèmes) de formation continue avancée dans le cadre du MAS en TCC à l'Université de Lausanne. Pour ce faire, vous pouvez vous inscrire sur le site internet de la Formation Continue UNIL-EPFL : <https://www.formation-continue-unil-epfl.ch/formation/therapie-comportementale-cognitive-tcc/>.

Modèle systémique :

Responsables : Dre Marta Ruiz Cairo (Marta.Ruiz-Cairo@chuv.ch),

M. Pierre Ruffieux (Pierre.Ruffieux@chuv.ch)

Liens avec d'autres formations :

Les cours du module d'approfondissement du CEPUSPP dans l'axe systémique sont communs soit avec ceux du Certificate of Advanced Studies (CAS) en Méthodes d'intervention et de thérapie d'orientation systémique, soit avec la Formation Enfance et Famille ainsi qu'avec le CEPUSPP systémique de la psychiatrie adulte

Objectifs :

L'objectif général de ce module d'approfondissement est d'enseigner aux futurs psychothérapeutes les différentes écoles systémiques, tant d'un point de vue historique que théorique. De surcroît la formation vise à permettre aux apprenant-e-s de découvrir la position du thérapeute et les hypothèses formulées dans chacune des écoles, les techniques spécifiques d'intervention dans une large variété de contextes cliniques, autant en thérapie individuelle (PIOS : Psychothérapie individuelle d'orientation systémique) que de couple et de famille, pour tout âge et toutes les phases de vie.

A cela s'ajoute une réflexion très chère aux systémicien-ne-s sur la collaboration, dans des situations de pathologies sévères, avec les autres professionnels, ceci dans l'objectif de dégager un véritable espace psychothérapeutique pour les patients, espace faisant partie intégrante de sa prise en charge globale.

Programme général :

En 4e année (correspond à la 1^{ère} année pour les pédopsychiatres), 8 écoles systémiques sont présentées en 8 modules de trois après-midis : le 1er après-midi est dédié à l'introduction théorique et historique de l'école. Pour le 2e après-midi il est demandé aux étudiant-e-s de lire un ouvrage de référence qui est discuté lors des deux premières périodes. Ensuite sont travaillés la place du thérapeute, les hypothèses formulées selon l'école et les outils thérapeutiques (ceci à travers des jeux de rôles, des vidéos, des présentations cliniques).

En 5e année (correspond à la 2^{ème} année pour les pédopsychiatres) les cycles de vie et les pathologies spécifiques des différentes phases de la vie sont étudiés sous un angle systémique.

Méthodes pédagogiques :

Enseignement ex-cathedra, jeux de rôles, lectures, discussions, vidéos, vignettes cliniques sont systématiquement utilisés par les formateur/rices.

Un engagement actif des participant-e-s est demandé, partant de l'idée qu'il est essentiel que les contenus théoriques soient aussi expérimentés et fassent l'objet d'un échange avec les pairs.

Liens avec d'autres formations :

Les cours du module d'approfondissement du CEPUSPP dans l'axe systémique sont communs soit avec ceux du Certificate of Advanced Studies (CAS) en Méthodes d'intervention et de thérapie d'orientation systémique, soit avec la Formation Enfance et Famille ainsi qu'avec le CEPUSPP systémique de la psychiatrie adulte.

3.4 Journée du CEPUSPP

Chaque année le CEPUSPP organise à fin novembre une journée de formation dans un des services de pédopsychiatrie partenaires. La participation à cette journée se fait sur inscription et elle donne lieu à une attestation séparée.

3.5 Formations

L'offre proposée dans les services partenaires du CEPUSPP peut être consultée sur le site www.cepusspp-enfant-ado.ch. La participation des médecins assistant-e-s se fait en accord avec le/la médecin cadre responsable de leur unité ou service.

4. Inscription

L'inscription aux cours CEPUSPP et séminaires du SUPEA se fait au moyen du formulaire en ligne. Pour les autres séminaires, se référer aux indications mentionnées.

L'inscription au cours général se fait en principe par année ou par semestre (janvier-avril et mai-octobre). Un-e médecin qui entrerait en fonction en dehors des périodes habituelles d'engagement peut toutefois rejoindre le cours sans attendre le début du semestre suivant.

Les psychologues employé-e-s dans les institutions pédopsychiatriques peuvent s'inscrire aux cours CEPUSPP, avec l'accord de leurs responsables.

Les médecins et psychologues travaillant en cabinet privé et/ou se destinant à d'autres spécialités peuvent s'inscrire aux cours dans leur intégralité, ou à certains modules / journées. Le secrétariat du CEPUSPP est à disposition pour toute demande (supea.formation@chuv.ch).

5. Frais d'inscription

A réception de l'inscription, une facture sera envoyée à l'adresse privée de chaque participant-e. Les frais d'inscription sont à régler dans leur intégralité à réception de la facture, en début d'année ou de semestre. Les collaborateurs/rices peuvent ensuite demander un remboursement, selon les directives en vigueur dans leur institution. Exception faite pour les collaborateurs/rices de la Fondation Nant, la facture est envoyée directement à l'institution et acquittée par cette dernière.

Les collaborateurs/trices des services de pédopsychiatrie partenaires du CEPUSPP bénéficient de la gratuité pour la plupart des séminaires donnés dans les services. Seuls sont payants les séminaires animés par des intervenant-e-s externes.

6. Supports de cours

Ils sont transmis aux participant-e-s par mail et mis en ligne, en principe avant la date du cours, sur le site du CEPUSPP enfant-adolescent. L'accès aux supports de cours n'est possible que par les personnes inscrites aux cours.

Certaines formations se prêtent mal à l'utilisation de supports de cours type Powerpoint. Les enseignant-e-s pourront alors fournir le texte de leur intervention, et/ou une bibliographie sur le thème concerné.

7. Validation et attestations

Les participant-e-s signent la feuille de présence lors de chaque cours. Cette dernière fait foi pour l'attestation de suivi de cours.

De manière générale, une participation à 80% des cours, séminaires, etc., est demandée pour l'obtention de l'attestation annuelle.

Pour le cours CEPUSPP général, l'attestation est délivrée lorsque le/la médecin assistant-e a effectué l'entier du cursus, soit 200 heures. Il n'est en principe pas délivré d'attestation intermédiaire, sauf cas particulier (changement d'orientation professionnelle par ex.).

8. Absences

Les absences de courte durée (gardes, maladies, vacances) sont en principe comprises dans les 20% d'absences tolérées. Une absence occasionnelle due à des contraintes institutionnelles peut être excusée, si elle est validée par le/la médecin cadre responsable du service. Lorsque le fonctionnement du service ne permet pas à l'assistant-e de participer aux cours selon les exigences FMH et de façon à obtenir la validation de son cursus, le/la médecin cadre responsable et les responsables du CEPUSPP proposeront des aménagements particuliers, en fonction de la situation et du niveau de formation.

Les absences de longue durée (maternité, maladie) doivent être signalées au secrétariat du CEPUSPP, et validées par un certificat médical ou par le responsable de service.

La Dre V. Dolivo, responsable du CEPUSPP enfant-adolescent, se tient à disposition des participant-e-s pour discuter de leur parcours de formation et répondre à leurs questions (veronique.dolivo@chuv.ch).

9. Evaluation des cours

A la fin de chaque journée de cours, les participant-e-s sont invité-e-s à remplir une fiche d'évaluation et un questionnaire d'évaluation globale est proposé en fin de semestre. Une discussion a lieu également avec le/la responsable du CEPUSPP en fin d'année. Le/la représentant-e des participant-e-s au comité d'organisation participe à l'élaboration des programmes de cours et relaie les demandes et observations de l'ensemble du groupe.

Août 2021